

Notes de Dialectologie wallonne

par JEAN HAUST.

ABBREVIATIONS : ASW et BSW = Annuaire et Bulletin de la Société de Littérature wallonne. — BD = Bulletin du Dictionnaire wallon. — BTop. = Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie. — DL = J. HAUST, *Dictionnaire Liégeois*. — FEW = W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. — REW = MEYER-LÜBKE, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*. — w. = wallon.

Pour les sigles des communes de la Wallonie, voir la *Carte systématique* de J. M. REMOUCHAMPS, BTop., IX, 211-270.

1. Diminutifs du type fr. *linot* et du type w. *wandion*.

I. Le type *linot*. — A l'aide de suffixes bien connus, on forme des dérivés qui expriment le diminutif de l'objet indiqué par le radical : *âne-ânon* ; *chambre-chambrette* ; *rue-ruelle* ; *géline-gélinotte* ; *mouche-moucheron* ; *nègre-négrillon* ; *chèvre-chevreau*...

Mais tous les diminutifs ne répondent pas à la définition générale. J'ai déjà signalé le fait incidemment, à propos d'étymologie wallonne, et je ne crois pas inutile de préciser la valeur sémantique de certaines de ces exceptions, spécialement dans nos parlers populaires.

Le fr. *bosquet* désigne un petit bois ; il est emprunté de l'italien *boschetto*, la forme française (propre normanno-picarde) étant *bouquet*. Mais l'ouest-wallon donne à *bosquet*

d'autres significations. C'est 1. le pivert, d'après le montois SIGART ; — 2. l'écureuil, en rouchi ; sens très répandu, avec les variantes *boquet*, *bosquètia*, *bok* ; — 3. la tique ou le tiquet, à Braine-le-Comte, Jamioulx, etc. ; ce dernier sens se retrouve dans le gaumais *boch'lèt* (Habay, Ste-Marie-sur-Semois, etc. ; *boch'clèt* à Anlier). — L'élément sémantique le plus important reste donc inexprimé, car, des trois côtés, il s'agit proprement d'un « petit [être qui a du rapport avec le] bois ». Interpréter l'ancien et moyen fr. *bosquet* « écureuil » par une altération de **chat bosquet* (1), c'est ne pas tenir compte des deux autres acceptions.

L'ixodes *reduvius*, insecte parasite de la race ovine, dit vulgairement pou de mouton, est désigné dans l'est-wallon par un diminutif masculin de brebis, du type français **brebisot* : c'est le « petit [animal vivant sur la] brebis ». Exemples : *bèrbijot* Saint-Hubert et environs ; *barbijot* Wellin, Crupet, On, etc. ; *bèrbuhot* Laroche ; *burbuhot* Mabompré, Nadrin, etc. ; *barbuhot* Cherain, Limerlé ; *borbohot* Vielsalm, Stavelot, Malmedy, etc. ; *bèp'hot* Chevron ; etc. Le suffixe est quelquefois *-on* : *barbijon* Wardin, Saint-Pierre, Flamierge, etc. ; d'autres fois *-ou* : *barbijou* Roy-en-Famenne, Humain ; ou *-ô* : *barbiyô* Tohogne, *bot'hô* Sprimont ; etc. (2). — Que le chaton du coudrier porte un nom analogue (*barbizot* La Louvière ; *bèrbijot* Rance, Bourlers ; *bèrbizète* Gottignies, Crupet, etc. ; *barbuzète* Braine-le-Comte ; *bèrbijote* Montigny-le-Tilleul ; *bèrbizon* Aulnois ; etc.), le cas est différent : il s'agit d'une métaphore qui s'explique aussi naturellement que dans le fr. *chaton* (petit chat).

(1) Explication proposée dans *FEW*, I, 448 b.

(2) Le même insecte s'appelle en provençal *berbial*, d'un type latin vulg. **berbica* lem (A. THOMAS : *Romania*, t. 39, p. 205) ; et, dans le Haut-Maine, *bardin*, pour **berzin* **berbicinum* (A. THOMAS, *Mélanges*, p. 29).

La punaise des lits se dit en liégeois *wandion*, dérivé de l'all. *Wand* (muraille) à l'aide du suffixe *-illon*. C'est proprement un « petit [animal en rapport avec la] muraille ». Mais, ici, le radical est germanique ; nous reviendrons plus loin sur ce cas particulier.

Le moineau franc ou moineau domestique s'appelle en namurois *sovèrdia* ou *sòvèrdia*. C'est le « petit [animal de la] *sovronde*, fr. séveronde, partie du toit qui fait saillie à l'extérieur » (1).

Ce moineau domestique, récemment à Limerlé [B 11], dans deux familles différentes, je l'ai entendu appeler *mourē* (litt^t « mureau », petit mur), et comme ce terme, nouveau pour moi (2), me laissait en défiance, on repartit vivement : C'est parce qu'*i fé s' nu ozè mour* ! (il fait son nid dans les murs).

On peut hésiter pour le fr. *chardonneret*, qui est ou bien le diminutif de « chardonner » (le wallon *tchèrdonî* désigne cet oiseau, par exemple à Huy), ou bien l'altération d'un type **cardonaricius* (3). Mais le w. *tchèrdonèt* (Stavelot, Malmedy, Vielsalm, Lierneux, etc.), *tchèdrônèt* (Saint-Hubert, Mabompré, Sibret, Nadrin, etc.), dérive directement de *tchèrdon*, *tchèdrôn* : c'est le « petit [animal en rapport avec le] chardon » (4).

Le fr. *linot* vient de ce que cet oiseau est friand de la graine de lin. Un romaniste allemand, Joseph Brüch, s'est occupé de ce mot, dont il trouve la dérivation difficile au

(1) Cette belle étymologie est de feu ALPH. MARÉCHAL (BD, 13, 53).

(2) En effet, ce mot diffère du bien connu *muré*, *mouré* (petit mur du foyer, etc.). Il ne doit pas avoir un large « espace vital », car à Steinbach (village de la commune de Limerlé) moineau se dit *mochon*. Mais cette création, pour être isolée et sans doute assez récente, n'en a pas moins de prix pour le sujet qui nous occupe.

(3) A. THOMAS, *Nouveaux Essais*, p. 71.

(4) Cf. FEW, III, 367 : *carduelis* (Distelfink). Les gloses latines donnent souvent *cardellus*, d'où l'italien *cardello*.

point de vue du sens et de la forme (1). Il considère que *linot* provient du prov. et sav. *lignot* et que l'étymon est, non pas *linum*, mais l'adj. *lineus* « [nourri de graine] de lin », auquel il compare *lacteus porcus*; *gn* serait devenu *n* sous l'influence de l'anc. fr. *linereul* qui, lui, représente **linariolu*. En revanche, ajoute-t-il, le w. *lignerou* provient de **linerou* sous l'influence des formes qui ont *gn*. Sa démonstration paraît bien compliquée et sa thèse est contredite par ce qu'on a vu plus haut. Pour moi, *linot* rentre dans la catégorie de nos diminutifs. Et c'est aussi le cas des noms wallons de cet oiseau : A. dérivés de *linum* : *linèt* Namur, Saint-Hubert, Ciney, etc. ; *linète*, f., Fauvillers, Anlier, etc. ; *lignète* Flamierge, Hompré, etc. ; — B. dérivés de *linaria* linière (champ semé de lin), suff. -ellu : *lègn'rè* Roy-en-Famenne ; *lèn'ria* Tourinnes-St-Lambert ; *lègn'ra* Nethen, *lèrgna* Jodoigne ; *lign'ra* Huy, Andenne ; *ligna* Cortil-Wodon ; etc. ; — suff. -olu : *lign'roû*, -ou Liège, Verviers, etc. ; *lègn'roû* Robertville, Faymonville (2).

Dans les cas précédents, c'est l'habitat qui a fourni le nom de l'animal. Le nom du suivant souligne un trait distinctif de son aspect. Au sud du Luxembourg, le frelon s'appelle *fônèt*, s. m., diminutif en -ittu de *fône*, s. f., fourche (cf. Dict. Gén., *foine*). Proprement, c'est le petit animal dont les antennes affectent la forme d'une fourche. De même, les noms germaniques de cet insecte (all. *Hornisse*, angl. *hornet*, néerl. *horzel*) paraissent venir de *horn* (corne).

(1) Z. f. Rom. Phil., 55, pp. 643-645.

(2) En allemand, le nom du linot *Hänfling* est tiré de *Hanf* (chanvre) à l'aide du suff. -ling marquant l'appartenance ou l'origine. Comparer le sud-néerl. *takkeling* « oiseau branchier » (VERCOULLIE), d'où le liég. *tak'lin* « jeune oiseau pris peu de temps après avoir quitté le nid ». J'en ai parlé dans *Etym. w. et fr.* (1923), p. 237, et je me demandais alors si le terme néerl. dérivait de *tak* (branche) ou du v. *taken* (toucher, saisir) ; aujourd'hui, la première hypothèse me paraît assurée.

Jusqu'ici, nous avons allégué des noms d'animaux ; mais la même explication s'applique à d'autres noms. — L'anc. fr. *oreillette* signifie « petite oreille » et, de plus, « pendant d'oreille ». Ce dernier sens est aussi celui du liégeois *oriliète* (prononcé ordinairement *ôriète* sous l'influence de *ôr a u r u m*). C'est un mot d'emprunt, comme le montre la conservation de *l* (comp. *orion* « orillon » de seau).

Le w. *hatré* désigne le cou, la gorge ou la nuque. Pour l'expliquer, j'ai proposé jadis (*Etym. w. et fr.*, p. 141) de s'adresser au flamand *halter* « licou ». Le diminutif roman *ha(l)terel* a pu désigner, dès l'origine, non pas un petit licou, mais la petite partie du corps qui est en rapport avec le licou. Comparer l'anc. fr. *baudré*, 1. baudrier, ceinture ; 2. partie du corps entourée par la ceinture, c.-à-d. la taille.

L'étymologie du w. *bokèt* « morceau » embarrasse fort Grandgagnage : « Le w., dit-il, paraît venir de *boke* (bouche) dans le sens propre *bouchée*... Cependant cette formation n'est pas plus intelligible en wallon que le serait **bouchet* en français, lequel signifierait tout au plus : une petite bouche. » Pour ma part, suivant la formule qu'il faut bien encore une fois répéter, j'attribue à *bokèt* le sens primitif de « petit [objet mis en rapport avec la] bouche », d'où morceau en général.

On a prétendu que le w. *murèt* (giroflée des murailles) ne peut s'expliquer sémantiquement que par *murerez*, « car un *murèt* légitime ne pourrait signifier que petit mur » (1). Pour moi, rien ne me paraît s'opposer à ce que *murèt* désigne la petite plante qui vit sur un mur. Voyez au surplus ce que nous avons dit de *mouré*.

Le liégeois *norèt* (mouchoir) représente, à mes yeux, un

(1) BD, 15, p. 78.

diminutif du latin *ô r a* (bord) et signifie, non pas petit bord, mais petit tissu, ourlé ou bordé d'une lisière (1).

Le liégeois *gâmète* désigne la coiffe où naguère les femmes du peuple serraient leur chevelure. J'ai expliqué ce mot par **câmète*, diminutif de *câme* « crinière, tignasse » (2) et cette proposition est confirmée par la forme *guémète* à Aampsin [H 27], qui vient de *kême*, variante de *câme*. Le sens primitif est donc : petit objet servant à [serrer] la chevelure.

La mercuriale s'appelle en fr. dialectal *foirole* : petite [plante qui donne la] foire [au bétail]. Comparer, pour le sens, le liégeois *hiteroûle*, mais ici le suffixe est -a t ô r i - o l a, c'est-à-dire petit moyen de...

II. Le type *wandion*. — Nous l'avons réservé, parce qu'ici la formation est hybride, un suffixe roman se greffant sur un radical germanique.

Ce cas nous permettra peut-être de déceler un curieux procédé d'emprunt ou plutôt d'adaptation d'un mot emprunté.

Lorsque le wallon adopte un mot germanique composé de deux substantifs, un déterminant plus un déterminé, il l'admet à peu près tel quel, si ce composé ne heurte pas ses habitudes phonétiques (*crompîre, dringuèle...*). Autrement, il ne prend que le premier terme et substitue un suffixe diminutif au second terme, qui est en réalité le

(1) BD, 13, p. 46-50 ; DL 431. Cette conjecture est combattue par J. FELLER, BD, 15, p. 65-104. — Dans *Le Français Moderne*, 1939, p. 159, un savant qui signe MÉNAGE (pseudonyme de guerre), fait l'histoire du mot « mouchoir ». Il cite le w. *noré* [sic], qu'il connaît seulement par l'*Atlas* de GILLIÉRON, à Malmedy et « sur le territoire du Limbourg et du Luxembourg » (!). Il y verrait volontiers l'anc. franç. *noirée* (espèce d'étoffe), avec la même réduction wallonne que dans *gloire* : *glore* (!). Il ignore donc la copieuse littérature du sujet ; il ignore aussi que le DL donne une carte « mouchoir » et que l'auteur de cet ouvrage se sert précisément du liégeois *norèt* pour fixer les limites de son dialecte (p. XIV-XV).

(2) J. HAUST, *Etym. wallonnes et françaises* (1923), p. 105.

principal. Passant en liégeois, l'all. *wandlaus*, néerl. *wand-luis* (punaise, litt^t pou de mur) se réduit à *wandion*, c.-à-d. *wand* (mur), plus le suffixe *-ion*, *-yon*, fr. *-illon*. Le mot étranger, allégé de la sorte et vêtu à la wallonne, ne rencontre devant lui aucune résistance. Evidemment, une création aussi originale, — dont l'aire, en général, est restreinte, — suppose une région et une époque où la vie linguistique est intense. Elle apparaît comme une application élégante de cette règle générale qui veut que le français et ses dialectes préfèrent, aux noms composés des langues germaniques, des noms dérivés à l'aide de suffixes (1).

Au reste, les exemples de ce type ne sont pas très nombreux. En voici une petite poignée :

All. *windelbohrer* « vilebrequin » > *windé* (cf. DL).

All. dial. *klépwóg* (néerl. *knipwaag*) « balance romaine » > *clipèt* à Faymonville (BSW, 50, p. 554).

Néerl. *wisscherbol* « écouvillon » > *wihion* (Odeur, Bergilers, etc.), 1. écouvillon, 2. brandon, torchette de paille pour brandonner une terre.

All. *loppensbier*, flam. *leupensbier*, *luppensbier* (mots cités par GAILLIARD, *De Keure van Hazebroek*, t. V, p. 30, et désignant une espèce de bière), se trouvent apparemment à la base du liégeois *lopète*, terme archaïque : *dèl lopète vèye di treûs meûs* (2).

Sur le néerl. *kinkhoest* > *kék(i)ouûle* « coqueluche », voir BTop., VIII, p. 301.

Le w. *hâké* « collier en cuir qu'on met aux veaux pour les atteler » (signalé seulement à Faymonville : BSW, 50, 570) peut représenter l'all. *halsband* (collier). *Hals* aurait

(1) Birnbaum : poirier ; Kopfkissen : oreiller ; Scheisskraut : liégeois *hitérouûle* ; Pflanzstock : plantoir, liégeois *planterouûle*, etc.

(2) Complainte de 1631, v. 157 (Collection « Nos Dialectes », t. 9, p. 29).

donné *há* et le second terme serait remplacé par le suffixe qu'on trouve dans le liégeois *boúkê, soukê*. En tout cas, ce *hâké* paraît différent de *hârkê* (porte-seaux) que Faymonville ne connaît pas et dont l'aire est très étendue (cf. DL et BTop., VIII, 320).

Le w. *dânote* (Stavelot-Malmedy), *dônote* (Grand-Halleux) désigne le Galéopse Tétrahit ou chanvre bâtard. D'après M. l'abbé J. BASTIN, cette labiée s'appelle *Dönessel* dans le dialecte des villages allemands voisins de Malmedy, et *Dawn* dans le Grand Dictionnaire de Herder, v^o Galeopsis. Le terme *dânote* serait donc germanique avec suffixe roman (1).

Le w. *pârdone* (Stoumont), *pâdrone* (La Gleize, Malmedy) désigne la pabelle, *Rumex Patientia*, qui s'appelle aussi en w. *surale du dj'vô*, en flamand *Peerdesulker*. M. l'abbé J. BASTIN (2) se demande si la première syllabe de *pârdone* ne serait pas le néerl. *paard* (cheval). L'idée, en effet, paraît séduisante.

Enfin, signalons le cas, très rare semble-t-il, où le second terme disparaît sans compensation : m. néerl. *klaphout* « bois [de chêne] fendu en petites planches » > w. *clape* « bois de douve ». — A rapprocher du néerl. *werkhout* « bois d'œuvre » qui, au nord d'Ath (3), devient du *wèrk* « espèce de bois de saule dont on fait les cerceaux de cuvelles ».

III. Les toponymes. — Post-scriptum. En séance de notre Commission, M. AUG. VINCENT a bien voulu me rappeler qu'il avait jadis touché à la même question dans un article sur *Les noms de cours d'eau diminutifs de noms*

(1) J. BASTIN, *Les Plantes dans la Wallonie malmédienne*, p. 189 (Collection « Nos Dialectes », t. 8).

(2) Ibid., p. 171.

(3) A Bouvignies, d'après feu Émile Ouverleaux.

de lieux (1). Je dois dire que les toponymes étaient à cent lieues de ma pensée ; seuls, les faits du langage courant me préoccupaient. J'ai donc relu l'étude de M. VINCENT : c'est une riche et solide contribution à la science toponymique. Seulement, quelques lignes du début (p. 22-23), concernant l'objet que j'ai traité, peuvent prêter à confusion. Avec raison, l'auteur dit que, dans certains diminutifs, le suffixe perd sa valeur propre et indique une « relation ». Mais la plupart des exemples allégués manquent de pertinence : pour *chardonneret*, voyez ci-dessus ; *mousseron* (champignon) est un mot pré-latin, sans rapport étymologique avec *mousse* ; le latin *osculum* (baiser) est un diminutif réel de *os* (bouche) : dans le sud du Luxembourg, un baiser se dit de même *ène boutche* ou *ène boutchète* (comp. le fr. fam. *bec*, *bécot*). Les *Beaucerons*, les *Solognots*, les *Tourangeaux*, etc., sont les petits (les enfants, les fils) de la Beauce, etc., considérée comme l'*alma mater* des habitants : cela ressemble à *chat-chaton*, *chèvre-chevreau*, et diffère de *lin-linot*.

Quant aux noms des cours d'eau, tels que le *Roannay*, la *Marchette*, qui passent à *Roanne*, à *Marche*, se rangent-ils vraiment dans la classe des diminutifs de relation ? C'est possible, s'il s'agit de noms créés récemment et par analogie. Mais, pour les cas les plus anciens et donc les plus intéressants, on peut le contester. Partons d'un texte de 875, cité p. 42 à propos du *Hoyoux* qui passe à *Huy* : « in vico Hoio super fluvium ejusdem nominis Hoio ». Dès la période pré-romaine, *Hoius* était le nom de la rivière et n'était que cela. Quand une bourgade se forma « ad Hoiium », c.-à-d. sur ses bords, *Hoius* désigna non plus seulement le *fluvius*, mais aussi le *vicus*. D'où équivoque : il fallait choisir. Naturellement, on donna la préférence à

(1) Revue belge de Phil. et d'Hist., VII (1928), pp. 21-47.

l'agglomération humaine et, dès le XII^e siècle, *Hoiolus* remplaça *Hoius fluvius*. Ces trois étapes ont dû se répéter dans une foule d'autres cas. — En somme, *Hoiolus* est la même rivière que le *Hoius* primitif ; il désigne le même objet, comme *Jeannot*, *Charlot*... désignent les mêmes personnes que (petit) Jean, (petit) Charles... Rien, ici encore, qui ressemble à *lin-linot*.

Dans les noms du type *Hoiolus*, M. VINCENT note avec finesse que le suffixe exprime une idée familière, caressante, et que cette formation répond à une pensée assez complexe, délicatement nuancée. En effet, les diminutifs tels que *Hoyoux*, *Roannay*, *Masblette*... ont quelque chose de caressant et d'affectueux. A la réflexion, on y perçoit une nuance aussi gracieuse que dans le français *soleil*, le liégeois *solo*, le namurois *solia*, qui --- avec des suffixes diminutifs : *-īculu*, *-ūculu*, *-ellu*, — ont éliminé le latin *sol*, parce que ce dernier se trouvait en conflit phonétique avec le latin *solus* « seul », *solum* « sol » (1).

2. Anthroponymes wallons en *-oie* [-*ōye*].

M. A. VAN LOEY a signalé de curieux noms de personne en *-ooi* qui se rencontrent, du XII^e au XIV^e siècle, dans les archives du Brabant flamand (2). Le matériel réuni comprend 43 articles avec près de 200 citations : 1278 *Bernardus dictus Bernoy* ; 1267 *Willelmus dictus Egloy* ; 1290 *Gerardus dictus Gheroy* ; etc. L'auteur étudie dans le détail ces différents noms, dont plusieurs restent obscurs ; puis il définit la valeur du suffixe, qui est du même type que *-īn*, *-kīn*, *-līn* et, partant, probablement diminutif et hypocoristique. La plupart des citations viennent des

(1) Cf. MEYER-LÜBKE, *Rom. Etym. Wört.*, n° 8059.

(2) A. VAN LOEY, *Brabantse persoonsnamen op -ooi van de 12de tot de 14de eeuw* (BTop., XI, 1937, p. 304-315).

archives bruxelloises ; elles prouvent que cet *-ooi* fut jadis en vogue à Bruxelles. Pour finir, l'auteur se demande si le suffixe n'est pas de provenance wallonne.

M. J. LINDEMANS s'est aussi intéressé au problème (1) : sur la question d'origine, il se montre plus affirmatif. D'après lui, ces formes proviendraient de la Hesbaye liégeoise. En effet, Hemricourt (1350-1398) donne quelques noms de ce genre, *Counoie*, *Henroie*, *Hombretoie* et aussi *Cooie* ou *Koie*, qui se prononçait évidemment *Kôye* [*Kôy*]. Le point de départ serait *Maroie* (Marie), nom extrêmement répandu, qui aurait servi de modèle pour les autres : des féminins d'abord, puis des masculins.

L'explication proposée mérite de retenir l'attention. Pour corroborer le témoignage de Hemricourt, qui a mis M. LINDEMANS sur la voie, je voudrais insister sur le fait que nos archives liégeoises de la même époque contiennent fréquemment des anthroponymes en *-oie* [= *ôy*]. Voici donc une liste de citations, dont une bonne moitié appartient à M. EDGARD RENARD (2).

Conoie : 1294 *le terre Conoie* (P. I., 13, 26) ; 1294 *Kunoie delle fontaine d'Oleis* (ib., 13, 27) ; 1303 *le terre Cunoie* (ib., 14, 51). Le même s'appelle en 1303 *Cune d'Oley cappellains de s. Johans en ilhe* (ib., 14, 55 v°). — *Counoie* ou *-oie* dans Hemricourt, I, 451 et 456. — Dérivé de *Coûne*.

Coye : 1294 *le bois Coye et le maison Coye*, l.-d. à Wonck (P. I., 13, 90 et 91 v°) ; 1350 *Warnire Koie*, de Seraing (Abbaye Val-S.-Lambert; reg. 41). — *Coie* et *Koie*, dans

(1) J. LINDEMANS, *Nog over Brabantsche persoonsnamen op -ooi* (ibid., p. 317-323).

(2) Abréviations : BODY = *Etude sur les noms de famille au pays de Liège* (1880). — PONC. = PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liège...* (Bruxelles, 1898). — VANN. = J. VANNÉRUS, *Le Livre de Justice de Bastogne de 1481 à 1499* (Arlon, 1897). — WILM. = M. WILMOTTE, *Etudes de Philologie wallonne* (1932). — Cart. = Cartulaire. — P. I. = *Pauvres en Île*, registres 11 (1280), 13 (1294), 14 (1303), 15 (1337) ; aux Archives de l'Etat, à Liège.

Hemricourt, I, 209, 210, 212. — D'après M. LINDEMANS, c'est peut-être un dérivé de *Colas*, *Colard*. J'y vois plutôt la finale d'autres noms, tels que *Renekoie*.

Egheloi : 1330 *Franke Egheloi*, de Bruxelles (PONC., 392). — Voir *Eggelooi* (BTop., XI, 306).

Geroie : 1269 *Gerars geroie* (WILM., 118). — Dérivé de *Gérard* ; cf. BTop., XI, 307.

Giloie : 1303 *en terreur de Warfeseez en lieu que on dist al cour giloie* (P. I., 14, 35) ; 1330 *Giloie filz Julin* (Cart. S.-Lambert, III, 374). — De même en flamand : 1261 *Giselbertus dictus Ghiloi* (BTop., XI, 304). Il s'agit donc de *Giselbert* et non de *Gilles*.

Hanedoie : 1337 *Hanedoie le filh le fauereal* (P. I., 15, 95 v°) ; *Johans Hanedoie filh le fauereal* (ib., 15, 98). — Paraît, comme les deux suivants, dériver de *Jehan*, mais la finale est obscure ; comparer, dans la liste flamande : 1257 *Hannecoivus* (BTop., XI, 304).

Hannepoie : 1348 *ad Johannem dictum Hannepoie* (Cart. S.-Paul, 203). — Cf. Hemricourt, II, 255.

Hannevoie : 1367 *Johans Hannevoie* (Cart. S.-Paul, 290).

Hannoroie alias Henroie (Hemricourt, III, 17, 18).

Hanoy (Hemricourt, I, 425, II, 322 ; BODY, 135) ; = flamand *Hannooi* (BTop., XI, 308). — Dérivé de *Jehan*.

Hennoy : 1483 *Thomas Hennoy de Vaulx* (VANN., n° 249). — Variante du précédent, ou = flamand *Heinooi* (BTop., XI, 308).

Henroie : 1332 *Johan Henroie* (PONC., 413) ; 1337 *le jardin Johan Henroie* (P. I., 15, 98). — M. EDG. RENARD relève encore en 1691 un *George Henroye*, dans les œuvres de Louvegnez, 15, 137. — Cf. Hemricourt, I, 319, 371, 478, 480 ; BODY, 135. — Dérivé de *Henry*.

Hulheloie : 1294 (P. I., 13, 173 r. ; cité deux fois). — Origine inconnue.

Humbretoie : 1294 *le cortilk Gerar humbretoie*, à Stiers

(P. I., 13, 8 et 9) ; 1303 *Gerars fis lowars humbretoie* (P. I., 14, 22) ; *Humbertoie*, de Bovegnistier (PONC., 209) ; 1351 *damoiselle Alissandre filhe Humbretoie de Wonck* (Cart. S.-Paul, 218) ; 1393 *Hombretoie* (ib., 384) ; 1395 *Hombier Hombretoie de Pas de Wonc* (ib., 390). — Cf. Hemricourt, I, 276, 441, 450 ; BODY, 137. — Dérivé de *Hombert*.

Jamoie : 1320 *a Henrico filio Jamoie manente a Warzeies* (PONC., 236). — Dérivé de *Jacques*.

Laboie : 1341 *les enfans Laboie de Waremm* (Cart. S.-Lambert, III, 592). — Lire *Lamboie* ?

Labroie : 1330 *Johans Labroie* (Cart. S.-Lambert), III, 374). — Lire *Lambroie* ? Comparer *Lembroie*.

Lamboie : 1314 *Johannes filius quondam Werardi de Horion dictus Lamboie* (PONC., 154) ; = flamand *Lambooi* (BTop., XI, 308). Dérivé de *Lambert*. — EDG. RENARD, *Top. d'Esneux* (BSW 61, 204) cite « la terre Lamboye » en 1671, aujourd'hui l.-d. à *lomboye* [-ø̃y].

Lembroie : 1340 *Jehan Lembroie* (PONC., 462).

Liboie : 1316 *Libertus dictus Liboie* (PONC., 15) ; 1318 *Liboie li Vinier* (ib., 207) ; 1322 *Liboie de Waremm* (ib., 258). — Dérivé de *Libert*.

Maroie. Les exemples sont si nombreux qu'on peut se dispenser de les énumérer. Voici l'un des plus anciens : 1272 *maroe filhe a deuant dit ustase de Berlos* (WILM., 80). — Sur la survivance de *Marôye* en liégeois moderne, cf. DL.

Massoie : 1314-*Thomassinus filius Massoie d'Astenoir* (PONC., 152). — Dérivé de *Thomas*.

Monoie : 1276 *Monoie li freres Clarebo* (Cart. S.-Lambert, II, 259). — Dérivé de *Monon* ou de *Simon* (?)

Nickloy le Bollengier : 1484, etc. (VANN., nos 334, 423, 485, 542). — Dérivé de *Nicolas*.

Noye : 1317 *heredes Henrici Noye* (PONC., 91). — C'est sans doute, plutôt que le w. *Noyé* (Noël), la finale d'un autre nom, tel que *Hanoy*.

Renekoie : 1277 *Renekoies de Fleron* (WILM., 88) ; 1330 *Renekoie de Brechus* [Bressoux] (Cart. S.-Lambert, III, 375) ; 1337 *Rennekoie* (P. I., 15, 98) ; = flamand *Reinekooi* (BTop., XI, 309). — Dérivé de *Renek(in)*.

Thilloi : 1482 *Chennekin Thilloi* ; 1485 *Hennequin Tillo* ; 1488 *Geray Thylo* ou *Thylloy* (VANN., nos 72, 349, 523, 569, 909) ; = flamand *Tilooi* (BTop., XI, 309).

Wiloie : 1266 *Wilheames kon dist Wiloie* (WILM., 115) ; 1294 *le terre Wiloie a Jusserenvilhe* [Grandville] (P. I., 13, 34) ; 1380 *Wilhelmus dictus Willoye* (Cart. S.-Paul, 362) ; = flamand *Willooi*. — Dérivé de *Wil(helm)*.

La moitié des noms susdits ne figure pas dans les listes, flamandes, à savoir *Hanedoie*, *Hanepoie*, *Hannevoie*, *Henroie*, *Hulheloie*, *Humbretoie*, *Jamoie*, *Laboie*, *Labroie*, *Lembroie*, *Liboie*, *Massoie*, *Monoie*, *Nickloy*, *Noye*.

Nos confrères flamands ne disent pas si l'un ou l'autre de ces noms anciens subsistent dans l'usage moderne. Chez nous, aucun ne paraît avoir survécu, à l'exception de *Marôye*... On connaît cependant encore un nom de famille *Ga(u)thoie*, w. *Gâtôye*, dérivé de *Gauthier* (1). — Le liégeois (saint-z) *Êlôy*, saint Éloi, n'a pas le suffixe en question. Un prénom *Bênôye*, Benoît, signalé BSW 28, p. 10, n'existe plus, je pense. Disons à ce propos combien il serait utile de recueillir les prénoms archaïques, surtout au village. En voici quatre, notés il y a dix ans à Aische-en-Refail [Na 6] : *Dôye* (Théodore), *Päye* (Gaspard), *Kêye* ou *Kêye* (Claire), *Nâye* (Anna?). On remarquera *Dôye* et la constance du yod final.

Récemment, la belle étude de M. FÉLIX ROUSSEAU a mis en lumière le rôle considérable que le pays mosan a joué en Belgique jusqu'au XIII^e siècle (2). La vogue éton-

(1) A Ayeneux : 1727 *waide Collin Gauthoie*.

(2) F. ROUSSEAU, *La Meuse et le Pays mosan en Belgique* (Annales de la Soc. Archéol. de Namur, 1930, t. 39).

nante d'un suffixe wallon, s'imposant même aux noms de personne dans une contrée de langue flamande, n'est-ce pas un trait bien curieux — et assurément inattendu — de l'influence de Liège à cette époque lointaine?

3. w. *cwérèle* et *rayèle*.

Le lieu-dit « Quairelle » à Jumet, « Querelle » à Gosselies, se dit *al cwêrêl* en dialecte local. Il doit se retrouver sur d'autres points de la région.

A. BAYOT (BTop., IX, 104) voyait dans ce mot le déverbal de *cwérler* « tailler la pierre ». Mais la forme la plus ancienne du l.-d. à Jumet est « quairière » en 1650 ; « quairelle » date de 1700 (1). En réalité, il s'est produit une substitution de suffixe, favorisée par la dissimilation $r-r < r-l$. La forme normale serait **cwérére*, litt^t « carrière », lieu d'où l'on extrait la pierre. Aujourd'hui, dans le centre du Hainaut, — de Châtelet à Mons, — je crois bien que l'on ne connaît plus que *cwérèle*, s. f., et seulement comme terme de charbonnage pour désigner le grès houiller. Dans ce dernier sens, SIGART donne encore la double forme *quérière*, *quérelle*, ainsi que DELMOTTE : *cuérèle*, *cwérière* ; cf. aussi HÉCART : *kuérèle*, *kwérèle*.

La même altération de la finale, provoquée par la même cause, affecte un autre mot de l'arr^t de Charleroi, *rayèle*, que connaissent également le Brabant oriental, l'ouest de Namur et le nord de Philippeville, jusqu'à Cerfontaine. Au sud de Philippeville (Couvin, Gimnée), on dit *rayère*, ainsi qu'à Givet. Enfin, *rayère* couvre une grande partie des arrondissements de Dinant, de Marche et de Neufchâteau (2).

(1) *Toponymie* (manuscrite) de Jumet, par M^{me} ANDRÉE KAISER-ROUSSEAU. Voir aussi J. ROLAND, *Top. de Gerpinnes*, p. 59.

(2) Formes variées : *rayère* Laroche, Hives, Tenneville [Ma 42, 45, 51], Nadrin, Flamierge [B 12, 21] ; — *rayère* Fronville [D 64].

Ce type, inconnu en liégeois, désigne un soupirail de cave, et aussi une étroite ouverture verticale, en forme de meurtrière, qui donne un peu de jour et d'air dans l'étable, l'écurie ou la grange. Littré et le *Larousse Illustré* ont admis *rayère*. Ce joli mot dérive du latin *radia re*, anc. fr. *raier* (émettre des rais lumineux); cf. MEYER-LÜBKE, *REW*, n° 6989. Ajoutons que GODEFROY n'a pas reconnu le sens de *raiere* dans un texte wallon de 1506, que l'éditeur BORGNET, *Cart. de Bouvignes*, II, 282, laisse inexpliqué.

4. liégeois archaïque *magnin*, *hagnin*, *wagnin*.

La forme *magnin* à finale nasalisée, pour *magnî* (manger, mangé), apparaît plusieurs fois dans les textes liégeois du XVII^e et du XVIII^e siècle. Voici les exemples connus; ils se trouvent aussi bien à la rime qu'à l'intérieur du vers; parfois, ils sont accompagnés de la forme normale *-î* (1).

[1631] cès diâles vèront *magnin* çou qu' dj'a (v. 39).

— vos lèrîz la tot rosti po *magnin* çola (v. 131).

— Qui nos lèrans-n' *magnin* d' cès lières? (v. 184).

[1636] come onk qu'a *magnin* dèl mistère (v. 2).

Noter, au v. 48 : s'il ont *magnî* tote nosse semince.

[1650] Binamé pére, 'nez-m'a *magnin* [: faim].

Pasquèye, ASW, 11, p. 253.

[1677] ... li d'néve on briquèt a *magnin* [: djint].

— ... qui couÛrrint â diâle po *magnin* [: calins].

— ... qu'i nos falève po nos *magnin* [: djins].

Pasquèye, ASW, 9, pp. 139, 142, 146. On trouve

aussi *magnî* : *mostî*, p. 146. A propos de *magnin*,

l'éditeur [Nic. Lequarré] dit en note, p. 142 :

« Forme de l'infinitif qui est encore en usage dans certains villages des plateaux (*sic*) de

(1) Les textes de 1631 et 1636 sont édités dans le n° 9 de la Collection « Nos Dialectes ».

Herve. » La remarque paraît sujette à caution, car cette région ignore, en général, toute espèce de nasale. — Le même texte a aussi l'infinif *magnin* « mordre », rimant avec *nin* (p. 144) : c'est le seul exemple connu.

[1672-1676] *dji n' pou magnin, dj'a l'coûr séré.*

— ... qu' n'avint *nin* dè pan po *magnin* [: faim].

— ... qu'ont turtot vindou po *magnin* [: bin].

Pamphlets politiques... éd. par G. HENNEN ; Bull. de la Soc. verv. d'Archéol. et d'Hist., t. 13, pp. 220, 229, 237. A la p. 223, on lit : après avu *magnî* l' payis. — Dans les mêmes textes, à côté de *wagnî* « gagné », on trouve, immédiatement après, la forme en *-in* :

— il ont don *wagnî* l' mwètiye sus !

Il ont co bin *wagnin* aut'mint ! (p. 255).

Et cette dernière forme se répète huit fois :

— il î trovèt tant a *wagnin* [: divins] (p. 205).

— ca vos-avez trop bin *wagnin* [: djins] (p. 213).

— i n' polève *nin*, bécôp *wagnin* [: rin] (p. 231).

— po *gâgnin* tot doucemint si vèye (p. 231).

— èt minme çou qu'i polint *wagnin* [: pièdrint] (p. 251).

— èco Crahê èstèût *wagnin* [: florins] (p. 259).

— Vola come i savint *wagnin* [: ârdjint] (p. 259).

— Vos-autes, w' arîz-v' *wagnin* çoula? (p. 269).

Dans une pièce verviétoise de 1760, on relève *magnin* [: bin] au v. 980, et aussi *magnî* [: spaugnî] au v. 1184 (1).

Enfin, la 2^e édition des *Noëls wallons* parue à la fin de 1938, signale l'infinif *magnin*, rimant avec *faim*, p. 325 : « Cette forme de l'infinif, dit l'éditeur, n'est plus connue.

(1) Collection « Nos Dialectes », n° 3 : *Le Mayeur ruiné par sa charge ou Simon le Scrinî.*

Elle devait son origine à un phénomène analogique provoqué sans doute par l'alternance *i magnint* = *i magnît*. »

Cette conjecture, — la seule émise jusqu'ici, — me sourit peu. A mes yeux, le phénomène s'explique par l'influence de la nasale qui précède la tonique. Nos dialectes connaissent beaucoup de cas de ce genre. En voici quelques-uns que j'ai recueillis dans mes enquêtes.

Au nord de l'arr^t de Namur (Bierwart, Forville, Aische, Loncée, etc.) et dans le Brabant oriental (Tourinnes-St-Lambert, Nethen, Zetrud-Lumay, etc.), les finales *-lé*, *-mé*, *-né* (*golé* collier, *toumé* tomber, *né* nez, etc.) se prononcent en général avec une demi-nasale, comme *sapé*, *pèpé* (sapin, pepin).

A Gottignies [S 31], la finale est nettement nasale dans *cordonnéⁿ* cordonnier, *myéⁿ* manger, etc. Dans ce cas, le centre du Hainaut (La Louvière, Houdeng, Haine-St-Pierre, Chapelle-lez-Herlaimont, etc.) prononce *i* nasal : *cordoniⁿ*, *mñiⁿ* (manger)... Cette nasale devient *-iŋ* à Erbisœul [Mo 17], Bassilly [S 10], etc.

Il paraît assez naturel de voir dans nos formes archaïques *magnin*, *hagnin*, *wagnin*, des restes de la même tendance nasalisante par assimilation progressive. Mais on peut tout de même se demander pourquoi les textes n'ont pas conservé le souvenir d'une forme analogue pour *bagnî*, *sègnî*, *sognî*, *spârgnî*, etc. Est-ce un pur hasard?

5. w. *hougne* et ses dérivés.

Le w. *hougne* désigne proprement une hauteur (1). Il provient, d'après le DL, d'un type *h û n i a, à rattacher à l'ancien nordique *hånn* (pointe du mât, d'où le fr. *hune*), ainsi qu'au gaulois *cuno-* (haut) et au gallois *cwn* (hauteur).

(1) PETRI, *Germ. Volkererbe*, p. 605, voit dans *h u n i a l'idée de « Klotz » (masse informe), ce qui me paraît inexact et moins conforme à l'étymologie.

I. TOPONYME. — Cette conjecture est confirmée par un lieu-dit de l'est du Hainaut. Un quartier de Jumet [Ch 43], situé sur une hauteur où s'élevait au IX^e siècle un fortin, s'appelle aujourd'hui *Heigne*, en dialecte local *ègne* [ɛ̃n]. Cette forme date du XV^e siècle : 1461 *Heingne*, *Higne* ; 1616 *Hingne*. Mais le Polyptique d'Erminon porte *hunia* en 869, et le Répertoire des titres de l'abbaye de Lobbes *hugnia* en 1106, 1216 et 1231 (1). On peut donc supprimer l'astérisque de *h û n i a* dans le DL.

Que *hougne* à l'est soit devenu (*h*)*ègne* à l'ouest, rien d'étonnant. De même, *communia* donne en liégeois *k'mone*, *-ogne*, *-ougne*, mais *comène* à Awenne (« commune » : terrain communal) ; *pougn*, *pogn* (poing) devient *pègn* à Chimay ; *Bastogne* se dit *Bastègne* à Wardin ; *clougne* (quenouille), à Auby-sur-Semois, = *clègne* en gaumais ; liéq. *cougnèt*. (dérivé de *c u n e u s*, coin) = *kègnèt* à Chimay, Rance, Petigny ; liéq. *hougnète* = *ègnète* à Petigny ; etc.

Dans la toponymie wallonne, le type *h û n i a* — dont *Heigne* à Jumet est le poste occidental le plus avancé — occupe plusieurs points à l'est. Voici une liste provisoire qu'il serait utile de compléter : *so l'hougne*, Jupille [L 66] (2) ; Charneux (3), Herve et Battice [Ve 6, 10, 11] ; — *so lès hougnes*, Verviers (4) ; — *a hougne*, *al basse hougne*, Arville [Ne 14] ; — « Prés de hougne », Monceau [D 129] ; — « à la hoigne », Anloy [Ne 31] ; — *so hwègne* (5), Bende-Jenneret [Ma 2] ; — « les hognes de Pryre », Rachecourt [Vi 42] ; —

(1) *Toponymie* (manuscrite) de *Jumet*, par M^{me} ANDRÉE KAISER-ROUSSEAU.

(2) BSW 49, 284 : « en la Hoyne » 1526 ; « en la Houne » 1532.

(3) « Thier del houne » (cadastre) ; « prairie nommée Hougne » 1787 ; etc.

(4) Le Bull. Soc. verv. d'Arch. et d'Hist., 6, p. 573 et suiv., donne les formes anciennes depuis 1419. Le nom officiel, depuis 1903, est « quartier des Hougnes ».

(5) Peut-être d'une autre origine, à cause de la diphtongue.

et surtout le nom de commune *Hogne* [D 60], en w. *hōgne*, avec nasalisation de \bar{o} à Ciney, de \bar{o} à Heure-en-Famenne (1).

Diminutifs : « hougnoûle », ancien l.-d. de Dison (2) ; — « hougnoûx » (cadastre), à Villers-sur-Lesse [D 87].

II. Comme NOM COMMUN, dans les parlers wallons proprement dits, *hougne* est très répandu, ainsi que ses dérivés (3).

D'abord, une acception isolée : *hōgne du pîres*, à Solwaster, village de Sart-lez-Spa [Ve 34] = amas de cailloux qu'on a rencontrés en fouillant un champ.

Puis, un emploi régional, sur une douzaine de points. Dans le nord de l'arr^t de Bastogne, *hougne d'îvièr* = amas de neige formé par le vent dans un creux ou contre une haie, contre un talus : Vielsalm (4), Petit-Thier, Bihain, Bovigny, Les Tailles, Montleban, Cherain, Limerlé, Mont, Tavigny [B 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17], Lierneux [Ve 47] ; *hongne d'îvièr* Wibrin [B 13]. Le synonyme *consîre* (cf. DL, p. 160 et 716) est inconnu dans cette région ; mais Nadrin et Mabompré [B 12 et 16] connaissent à la fois *hougne d'îvièr* et *consîre*.

Enfin, sans déterminatif, *hougne* est un terme très connu dans le travail de la fenaison ; il désigne un épais rouleau de foin, gros tas allongé et informe qu'on a roulé, soit avant la mise en veillotes, soit avant le chargement. — L'aire couverte par *hougne*, dans cette acception, comprend la Wallonie malmédienne, l'Ardenne liégeoise (5), tout l'arr^t

(1) Cf. GAMILLSCHEG, *Germ. Siedlung*, p. 110, n. 2.

(2) Bull. Soc. verv. d'Arch. et d'Hist., 16, p. 192.

(3) Pour le gaumais, je n'ai qu'une simple note de feu P. D. NAVEZ : « *houôgne*, vallonnement, à Musson ». Il faut lire *ouô* en diphtongue descendante et comparer le l.-d. de Rachecourt, cité ci-dessus.

(4) Vielsalm connaît *hougne* et *condjîre d'îvièr*, mais *condjîre* est un tas moins élevé et se dit aussi d'un tas de décombres, etc. Arbrefontaine et Grandhalleux connaissent seulement *condjîre d'îvièr*.

(5) Dans cette acception, au nord-est de Spa, les habitants de

de Bastogne, celui de Marche (sauf les villages au nord d'Erezée) et celui de Neufchâteau (sauf Neufchâteau et environs). Elle forme un groupe remarquablement compact, qui rappelle celui du toponyme ardennais « faing » (1). On notera seulement quelques variations phonétiques : *hõgne* Sart [Ve 34]; — *hõgne* Hodister, Roy [Ma 32, 39]; — *hongne* Fronville [D 64]; — (*h*)*ougne* avec aspirée faible ou même caduque : Bure [D 104]; Forrières, Lesterny, Masbourg [Ma 46, 47, 48], Longchamps, Tillet, Sibret, Wardin... [B 22, 24, 26, 27...], Awenne, Redu, Smuid, Arville, Hatrival, St-Hubert, Maissin, Villance, Freux, Anloy, Juseret, Ebly [Ne 9, 11, 13, 14, 15, 16, 22, 23, 26, 31, 48, 49]; — (*h*)*ugne* St-Pierre [Ne 39]; — *ugne* Trassinne, Libin, Recogne, Libramont [Ne 12, 24, 33, 34]; — *hœgne* Rochehaut [Ne 51], Alle-s.-S. [D 141]; — (*h*)*œgne* Ochamps, Jehonville, Bertrix, Auby [Ne 32, 38, 44, 57].

N.-B. — En dehors de la dite zone, on relève un grand nombre d'équivalents sémantiques de « hougne » : *rin*, dont nous parlerons plus loin ; *role* ; *moûr* ; *tripe*, *boudin* ou *boya* ; *lét* (lit) ; *mont* ; *ribambèle* ; etc. Le plus notable est *houye* à Mellier, Anlier [Ne 75, 76], d'où *houyè*, *rahouyè* = *mète a* [mettre en] *houyes*, syn. *mète à hotchē* ; — à Neufchâteau, Tournay, Saint-Médard, Assenois [Ne 1, 46, 59, 63] *ra-ouyè* = faire *dè ouyes* ; altéré en *hahouyè* à Straimont [Ne 60]. Ce mot n'est pas une corruption de « hougne », mais l'équivalent littéral du liégeois *hoye* (> fr. *houille*),

Jalhay [Ve 32] et de Solwaster, village de Sart [Ve 34] disent *hoûze* (dérivé de *hoûzer* gonfler, suff. -ellu ; le verbe technique est *rahoûzer*, faire des rouleaux de foin). Ils emploient *hõgne* seulement en fagne, où le foin est moins dru que dans les prés ordinaires ; au lieu de l'éparpiller sur tout le terrain, on le groupe en grandes couches informes : *dj'a co deûs hõgnes a r'lèver* (Enquête de M. ÉLISÉE LEGROS ; voir aussi J. BASTIN, *Voc. de Faymonville*, BSW, 50, p. 573).

(1) Voir la carte dans mon étude sur ce mot : Acad. de L. et de Litt. fr., Bull., t. 16, p. 153.

dont M. WARLAND a établi la provenance d'un type germ. *h u k (i) l « petit monceau » (1). Il vaut la peine de souligner ici que le chestrolais *houye* « gros tas de foin » équivaut au flamand *heukel* « veillote » (2), et qu'il a pour synonyme à Anlier *hotchê*, diminutif du germ. *hukk (all. *hocke*). Pour désigner le meulon de foin, Neufchâteau dit (*h*)*otchèt*, et Anlier *hotch'lon/an*, ce dernier étant le diminutif de *hotchê* (3).

III. DÉRIVÉS. — 1. Ramasser le foin en gros rouleaux pour en faire des « hougnes » (surtout avant le chargement) : *hougni* [D. 25] ; *èhougni* [B 4] ; *rahougni* [B 7], -i [Ve 34, 39 ; B 14], -é [Ve 47, My 2, 3, 5, 6 ; B 2, 3 ; Ma 22 ; Ne 22, 23], -è [Ma 39, Ne 25] ; *ra-ougni* [B 9, 12, 17, etc.], -è [B 28 ; D 104 ; Ne 9, 11, 14, 15, 16] ; *ra(h)ugnè* [Ne 33, 34, 39, etc.] ; *ra-œgné* [Ne 32, 44] ; etc.

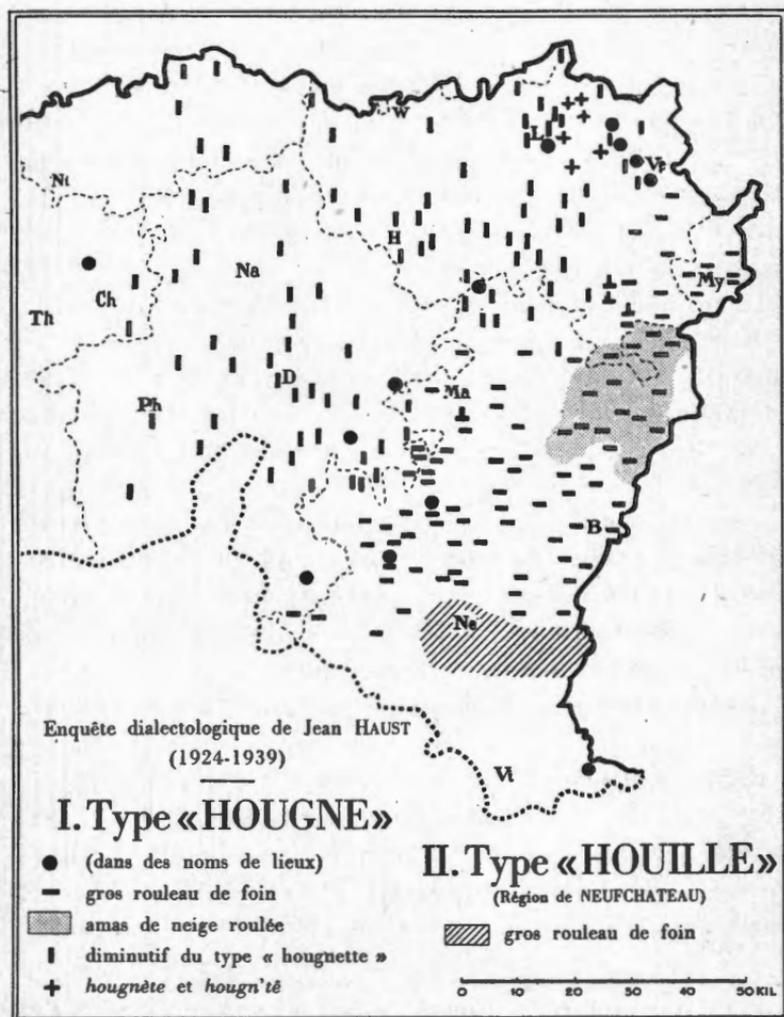
2. Faire des « hougnes », et surtout faire et refaire des veillotes et des meulons : *hougn'té* [H 28, 50 ; D 15] ; *rahougn'té* [Ma 20, 21, H 67...] ; *rahougn'té* [D 64] ; *rihougn'té* [L 106, 116...] ; *ri-ougn'tè* [D 72, 73], *rè-ogn'té* [Na 107]. — Les défaire : *di(s)hougn'té*.

3. Le diminutif *hougnète* peut signifier, suivant les localités, 1. veillote (plus ou moins petite) ; 2. meulon (plus ou moins gros). — L'herbe fauchée, il faut la faner pendant plusieurs jours, la retourner sur le pré et, à mesure qu'elle sèche, en faire pour la nuit des tas de plus en plus gros. C'est le soleil et la pluie qui règlent ces diverses opérations : *c'est l' solo qu'est l' grand fèneû*, dit-on au pays de Herve. Les noms donnés aux tas de différente grosseur présentent une variété extraordinaire. On ne peut s'y arrêter ici, l'objet de cette note étant simplement d'esquisser le tableau

(1) BD, 18, p. 117 ; cf. BTop., 8, p. 463.

(2) SCHUERMANS, *Vlaamsch Idiotikon*, p. 187.

(3) BD 18, p. 126 ; J. HAUST, *Etym. w. et fr.*, p. 156.



lexico-géographique de la famille *hougne* en wallon. Voici toutefois deux exemples choisis. A La Gleize [Ve 39], on fait des *pērcies* (des petites ou des grosses), puis des *hopurnés*, enfin des *houpirons* ; avant de charger, on *rahougne* = on fait des *hōignes*, épais rouleaux (1) ; — à Crupet [Na 127], on fait des *rins* ou bandes peu épaisses (2), puis des *cu-d'-tchin* (« cul-de-chien »), puis des *hōignètes*, enfin des *mulias* ; édifier ces derniers, qui ont de 1 m. à 1 m. 50 de haut, c'est *rèmulè*. De même à Maillen [Na 116], sauf qu'on prononce *dè ognètes*.

Lé groupe *hougnète* s'étend, du nord-est au sud-ouest, le long du groupe *hougne*. A l'intérieur de ce dernier, le diminutif est, pour ainsi dire, inconnu. Et la réciproque est vraie (voir les deux exemples ci-dessus). Cette curieuse répartition des deux groupes apparaît nettement sur la carte. — La coexistence des deux types ne se rencontre que sur quelques points intermédiaires. A Lierneux (Hierlot) et à Forrières, *hougnète* = petit rouleau de foin avant la mise en veillotes ; *hougne* = gros rouleau avant le chargement. A Stoumont, Rahier, Basse-Bodeux, Roy, *hougnète* = veillote ; *hougne* = gros rouleau... — Rarement (Grandménil, Vaux-Chavanne, Resteigne), *hougnète* remplace *hougne* au sens de « gros rouleau... ».

Formes variées : *hougnète* Liège, Warsage, Verviers, Huy, etc. (3) ; — (*h*)*ougnète* Heur, Custinne [D 46, 73] ; — *ougnète* Dinant, Purnode, Falaën, Celles, Beauraing, Lavaux-St^e-Anne, Froidfontaine [D 1, 9, 36, 72, 96, 99, 113...]. Denée [Na 135], Gochienée, Gimnée [Ph 53, 61], Tourinnes-

(1) Cf. L. REMACLE, *Le parler de La Gleize*, p. 145-146.

(2) On m'a expliqué oralement *rin* par un « rien » d'épaisseur (!). En réalité, c'est l'équivalent littéral du fr. « rang », anc. fr. *renc*, du francique **hring* (all. *Ring*).

(3) *hougnote* n'est signalé que par A. COLLART, *Seigneurie de Herstal*, II, 522. Cette forme est possible (comp. DL *houbète*, *-ote*) ; mais je ne l'ai pas entendue dans la région ; il s'agit sans doute d'un lapsus pour *hougnète*.

la-Grosse [Ni 5]... ; — *hognète* Glons, Heure-le-Romain [L 7, 14] ; — (*h*)*ognète* Pellaines, Crehen [W 3, 45] ; — pluriel *dè ognètes* Waret-l'Evêque [H 22], Maillen [Na 116], Châtelet [Ch 61] ; — *dès-ognètes* Cortil-Wodon, Gembloux, Lives, Arsimont... [Na 19, 22, 79, 107...], Stave, Vodecée... [Ph 16, 40] ; — *dës-ègnètes* Petigny [Ph 79]. — Formes altérées : *ouyète* Gerpinnes [Ch 72] ; — *gougnète* Dion-le-Val [Ni 26] = ligne de foin ; — *lôgnète* Nethen [Ni 2] = ligne de foin (1). Ces trois altérations se trouvent précisément à l'extrême limite occidentale. — A Loncée [Na 23], on dit encore *mète li calôve è ognètes* « mettre le trèfle en petits tas » ; pour le foin, on n'use plus que du type namurois *mulia* (*meuleau). De même *ougnète dé cléve* à Mélin [Ni 15], *ognète dé calôve* à Longueville [Ni 45] « faisceau de trèfle dressé pour le sécher ».

4. *hougn'té*, diminutif du précédent, désigne la veillote à Herve [Ve 10] et dans la région voisine : Argenteau, Dalhem, Trembleur, Beyne-Heusay, Fléron... [L 29, 32, 43, 79, 80] ; *hougnète* y désigne le meulon.

6. Le toponyme germ. *bach* = fr. w. *bois* (!)

Le type le mieux connu de cette singulière équation est un hameau de Villers-la-Bonne-Eau [B 31], *Lutrebois*, w. *Lutrubwè*, que le voisinage grand-ducal appelle *Lauterbach*. Formes anciennes : *Lutrebay* 1315 et 1469, *Lutreboy* et *-bois* 1481, *Luterbois* 1495, *Luchterbois* 1501, *Luterboix* 1525, etc. (2). Pour KURTH (3), le mot est si transparent

(1) *mète è lôgnètes* (d'où *fé dès lôgnètes*, mettre le foin en lignes) est mis pour *mète èn-ôgnètes* (comparer *soyi è landons*, à Chastre-Villeroux, par corruption de *èn-andons* « faucher en andains ») ; — PIRSOUL donne aussi *gougnète*, mais sans localisation.

(2) D'après M. J. VANNÉRUS, dont on consultera notamment *Le Livre de Justice de Bastogne de 1481 à 1499* (Arlon, 1897).

(3) *Frontière linguistique*, p. 32 et 346.

qu'on y perçoit d'emblée l'allemand *Lauterbach* (= Clairefontaine). M. PETRI décompose de même en *lutar* (clair) et *baki* (ruisseau). Pour GAMILLSCHEG (1), c'est un des nombreux *Lauterbach* bien connus ; dans un article récent (2), il estime que le premier composant cache un nom de personne. M. LUCIEN ROGER est seul à considérer *Lutrebois* comme « le bois situé près de la *Lauter* », par comparaison avec *Lutrechamps* (Hollange), *Lutremont* (Wardin), *Lutremange* (Villers-la-Bonne-Eau) ; « les Allemands, ajoute-t-il, l'ont appelé *Lauterbach*, mais assez récemment, car ce mot ne présente pas l'altération ancienne de *-bach* en *-bich* » (3). — Que fait M. ROGER de la graphie *-bay* de 1315 ? On ne sait.

Si j'interviens dans le débat, c'est simplement pour relever un petit détail de phonétique, qui a bien son importance, car il suffit à démontrer que *bois* est une illusion, une graphie analogique et trompeuse des scribes et du cadastre. Pour cela, je dois rappeler mon étude sur le toponyme ardennais *fain(g)*, lequel devient, suivant les régions, *fa*, *fè* ou *fwè* (4).

Avec *Lutrebois*, nous sommes dans la zone où *Fai* (1298), *Pay* (1373) ont donné *Foi*, *Poix*, w. *Fwè*, *Pwè*, pour la même raison que « *faim*, *main*, *pain*, *faix* » se disent en namurois *fwîn*, *mwin*, *pwîn*, *fwè*. C'est pourquoi *-bay* (1315) est devenu *bwè*, qu'il faudrait écrire *boy*, *boi*, pour éviter la confusion avec *bois*.

Il s'agit donc bien ici — même sous la forme francisée — d'un *bak* ou *bach* primitif. PRAT, l'étymologiste souvent peu sérieux des *Communes luxembourgeoises*, avait raison

(1) *Germanische Siedlung*, p. 115.

(2) *Zeitschrift für fr. Spr. und Litt.*, t. 63 (1939), p. 21.

(3) *Inst. Arch. du Lux., Annales*, 46 (1911), p. 222 ; 49 (1914), p. 60.

(4) *Acad. Royale de Langue et de Litt. fr., Bulletin*, t. 16, p. 121-153 (Bruxelles, 1937). Voir notamment p. 126 et 139.

de dire en 1891 (t. IV, p. 664) : « *Lutrebois* doit être une traduction de l'allemand *Lauterbach* avec une orthographe vicieuse. » A ce propos, soulignons une fois de plus l'importance de la phonétique locale dans l'étude des noms de lieux. Il est bon de répéter que la toponymie est avant tout œuvre de philologie.

Au surplus, d'autres noms luxembourgeois ont subi le même avatar que *Lutrebois*. M. J. VANNÉRUS, dont la documentation est riche autant que généreuse, a bien voulu m'en fournir quelques exemples, pris dans le Grand-Duché, canton de Wiltz : *Schimpach* est appelé dans des actes français *Scinkboy* 1696, *Schencqueboy* 1715, etc. ; — *Niederwampach* = *La Petite Hombois* 1757, *Homboi* 1764, alors que *Wampach* est appelé *Wambay* 1482, etc. (1) ; — *Brachtenbach* = *Breckenbay*, *Brechtenbaye*, *Bretenbay* au XV^e s., *Bretebois*, *Bretteboy* au XVIII^e s. ; — *Derenbach* = *Derebois*, *Dürebois* au XVIII^e s., dans des protocoles de notaire à Bastogne.

Il résulte de là que, dans les documents français de la région, la romanisation de *bach* par *boy* [*bwè*] n'a rien que de normal.

7. Notes sur le blason populaire luxembourgeois.

On trouvera ci-après, p. 228, l'analyse du curieux travail de M. l'archiviste MARCEL BOURGUIGNON, *Le blason populaire luxembourgeois*. Le lecteur est prié de s'y reporter.

Ayant depuis des années enquêté avec prédilection dans le Luxembourg belge, nous voudrions ici compléter la documentation de l'auteur et rectifier certaines méprises.

(1) *Le Livre de Justice de Bastogne*, cité plus haut. Voir aussi J. VANNÉRUS, *Documents concernant le fief de Niederwampach* ; Luxembourg, 1904 ; nos 33, 48, 50, 68 et 78, et annexe, p. 105 du tirage à part de *Ons Hémecht*.

La Famenne, dit M. B., p. 14, ne possède pas de blason particulier. En effet, nous avons seulement noté que les habitants de la *Faumène* (*Fâ-*, *Fâ-*) sont appelés *Fau-minwès* (*Fâ-*, *Fâ-*). A Rochehaut, un vieux chemin qui va de Vivy à Corbion s'appelle *vôye dès Faunwas*.

Sur *ardennais*, *gaumais*, *hoguèt*, voir DBR [= Dialectes belgo-romans], t. I-III. Détail inédit, noté à Grandhalleux : *gâmè* est le blason des habitants de Neuville, dép. de Wanne [Ve 44].

Sur *copère*, voir DBR, III, 27-30 ; et ci-après p. 208.

P. 16. « ardennais » se dit régulièrement *ân'neû* [ardenois = **ârdeneû* > *âd'neû*], altéré en *âgneû* par influence de *âgne*, âne (cf. DL 12). Il suffit de remarquer la voyelle longue *â-* pour écarter les explications par « agneau » ou *agni* (mordre).

Dans les notes suivantes, qui se rapportent aux p. 32-76 de M. B., les articles précédés de l'astérisque renvoient à ceux de l'auteur ; les autres sont inédits. — Nous écrivons au singulier le nom dialectal : cette forme est plus nêtte et ne prête pas à confusion. Au surplus, si l'expression la plus courante est au pluriel (par exemple *lès tchins d' Libin*, les chiens de Libin), pour désigner un habitant, on dira *in* (ou *on*) *tchin d' Libin*. — Dans une étude complète et définitive, il conviendrait de noter l'endroit où l'on a recueilli le sobriquet. Pour abrêger, cette indication est ici en général supprimée.

***Anloy** : « *effrotchette* ou *frotchette*, perce-oreilles » a été, nous écrit l'auteur, recueilli à Sugny. Le sens est exact, mais la forme, à nos yeux, est sans valeur. Nous avons entendu à Ochamps *chwâplète d'Anlœ*, et à Libin *chwâpète* [d'après les jeunes] ou *fwâchète* [d'après les vieux] *d'Anlè*. La dernière forme est évidemment primitive. — Aussi *mæmin*, pour se moquer de la façon dont on y dit « maman ».

***Arbrefontaine** : *kæzin* (ou *-un*) « cousin ».

Arloncourt (dép. de Longvilly) : *bat'boûre* « bat-beurre ».

*Arville : *lum'çon* = limace ; non « limaçon ».

*Aye : *godi* « verrat ». L'explication « godiche » est sans valeur.

*Bande : *Bandurlin* (« *Bandwolin* » est une erreur de lecture). Le suff. *-lin* forme parfois des gentils ; cf. DL *hévurlin*, *hofurlin*, *stèrlin*.

Benonchamps (dép. de Wardin) : *grèveche* « écrevisse ».

Bertogne : *tchèt* « chat ». [Noté à Engreux (Mabompré)].

Bihain : *cawé* « porc à queue coupée ».

*Bleid : « *abruné* » = niellé, carié ; non : « ergoté ».

*Bodange. Le dicton cité est mal traduit ; *spindjè* = teiller, écoucher ; non « dépenser ».

*Bohan. Ajouter *ma-cu*, parce qu'on y dit *ma* pour « mon », comme à Sugny (BOURGUIGNON, p. 70), Bagimont, Pussemange ; — et le dicton français : « Bohan, pauvres gens ! pot au feu, rien dedans ! ».

Boucat (*bouca*, dép. de Redu) : *boucalî*.

Bovigny : *leû* « loup ».

*Bras : *brôtî* ; *capère du Brô* « compère de B. ».

Bras (dép. de Wardin) : *vèrât* « verrat ».

Brizy (dép. de Cherain) : *briyotî*.

*Carlsbourg : *tayan* « taon ». Le blason de Merny est *waspe* « guêpe ». [Noté à Redu.] — Voir Morteihan.

Champlon [Ma 50] : *pêvè* (= ?) d' *Tchampion* ; *tchampionî*.

Charneux (dép. de Harsin) : *tchaurnalî*.

*Chenois : *tchanoutî* ; *trochèt d' Tchanou* (« trochet » a le sens du français ; ce n'est pas l'involucre. L'origine du blason est dans la rime : Chenois, trochet de noix).

Chisogne (dép. de Tillet) : *charogne*.

Cierreux (dép. de Bovigny) : *cawyé* « caillou ».

Commanster (dép. de Beho) : *houlète* « chouette ».

*Corbion : *corbelot*.

***Cornimont** : *cwarnibotē* (jeu de mot sur Corni-) ; *taerbèt* (« trident recourbé ») d' *Córnimont*.

***Dampicourt** : *pî-cou* d' *Dampîcou* (rime riche !). Le *pî-cou* (litt^t pied-queue) = chevalet sur lequel on écouchait le chanvre au moyen de la *rècoussète* (espade, écouche ; cf. BD, 6, 20). La *rècoussète* ne sert pas à « broyer » le chanvre (c'est l'office de la *broûye*, broie), mais à le battre après le broyage. Par une plaisanterie facile, *pî-cou* amène l'idée de *rècoussète*. — Écrire *hálettes* et non *halettes*.

***Durbuy**. La rimaille citée : « à Dèrbu, c'est *tos* [et non *tó* !] p'tits Jésus » nous est inconnue, mais on dit *lès monsieús d' Dèrbu*, parce que les habitants se considèrent comme des citadins. C'est le pendant des *bordjeús* de Houffalize et des *borkins* de Saint-Hubert.

Engreux (dép. de Mabompré) : *rayi* « taon ». Voir Tony.

***Eprave** : *chov'lète* « petit balai ».

Erneville : *chafion* « bousier ». — Dépendances. Cens : *bascolète* « belette » ; Tresfontaines : *lim'çon* « limace ».

***Ethe**. Ecrire *toufâyes* (et non *-ailles*), litt^t « [pommes de terre] étuvées ».

Fays-les-Veneurs : *fayijé* (diminutif de *fayi*).

***Forrières** : *lès fènèsses di Forîre* s'explique par l'idée de *forîre*, lisière de champ où poussent des *fènèsses*, grandes herbes desséchées.

***Frahan**, voir Rochehaut.

***Gembes** : *marou* « matou » [d'après Wallonia, X, 63].

Givry (dép. de Flamierge) : *rachapè* ou *rèchapè*.

***Glaireuse** (dép. de Villance) : *scarbote* [non *karbote* !] « bousier ».

***Gouvy** : *gouvion* d' *Goúvî*.

Grand-Halleux : *halonî* ; — *côri* « coudrier^o », *hoúrlé* « talus », *pétalî* « ramasseur ou mangeur de crottes de chèvre », *pîwitch* (voir Rogery), *sôyé*, = blason respectif

des hameaux de Mont, Hourt, Ennale, Dairômont, Mont-le-Soie (w. *Mon-l'sôye*).

*Grandhan : *cwèrbâ* « corbeau ». Voir Petit-han.

*Grupont : *grúponî* ; *mouche a stron*.

*Habay-la-Vieille. Pour expliquer le blason *cákiron*, noter qu'un individu malingre se dit *kēkiran* à Chiny, *tchákiran* à Rossignol, *tchēkiran* à Straimont, etc.

Halconreux (dép. de Bwigny) : *halsoplète* (nom de fantaisie?).

Halleux : *leû* (loup) *do Halœ*. [Noté à Laroche].

Harre : *hârké* « porte-seaux, joug à porteur ».

Harzy (dép. de Wardin) : *tchacâ* (« têtard ») *d' Arji*.

Havrenne (dép. d'Humain) : *mwin-ne* « moine ».

Hermane et Houmar (dép. de Tohogne) : *tirbúzin* ou *tirlibúzin* [notés à Bende ; = ?].

Heyd : *djèt d' Hé* (jeu de mots : jet, pousse végétale sur une *hé*, côte escarpée et boisée).

Jehonville : *pórotchî* (« paroissien?»).

*Laroche : *rodjě* ; — *carotchî* = non pas « carottier », mais « caressier », qui loue des voitures aux étrangers (cf. DL *carotche* carrosse).

La Mine (dép. de Longvilly) : *mineúr* « mineur ».

*Lesse : *vèssou* ; — *mik'lèt* (non « mitlet »), de même qu'à Bouillon, = fr. miquelet (cf. Larr. ill.).

*Lesterny : *makè* « toqué ». — Ne pas écrire « maquet, martulet, sucquet ». Dans la région, -è = fr. -é, -er ; *martulé* = martelé, qui a reçu un coup de marteau sur le crâne ; de même *sukè* = cossé (non « souche » !). — Le dicton est : *il a passé d'zos* (= « dessous », non *so* « sur ») *l' pont d' L*.

*Lignières (dép. de Roy) : *lègn'rē d' Lègnîre*.

Longlier, voir Neufchâteau.

*Longvilly : *poch'lon* « porcelet ».

*Mageret (dép. de Wardin) : *chafion* « bousier » (non *tchaffion* !).

***Martué** (dép. de Lacuisine) : *marticot* n'est pas un terme énigmatique et n'a pas de rapport avec *marcô* (matou) ; cf. DL *mârticot* « singe ».

***Marvie** (dép. de Wardin) : *vē* (« veau ») d' *Marviye*. Il n'y a pas de rime.

***Masbourg** : *masborē*. On dit aussi parfois *masborète* en parlant d'une femme.

Mochamps (dép. de Tenneville) : *boû* (« bœuf ») d' *Mô-tchamp*.

Moinet (dép. de Longvilly) : *lim'çon* « limace ».

***Moircy** : *pouch'lèt* « porcelet ».

Mont (lez Houffalize) : *vē* « veau ». — Dépendances. **Dinez** : *dan-né* « damné » ; **Sommerain** : *tchin* « chien » ; **Taverneux** : *leû* « loup ».

Mormont : *mwèrmonî*.

***Mortehan** : *tayan* « taon » (non « libellule »).

***Moyen** : « *mohiné*, riche, moyenné ». Explication douteuse. Lire prob^t *moyiné*, qui signifie, à Straimont, Ochamps, etc., « porc de grosseur moyenne ».

Nadrin : *nâdronî*. Voir Wibrin.

***Nassogne** : *cawè* (non « *cawet* » !) ; — *nassognârd* [à Awenne, Champlon] ou *nassognē* [à Masbourg].

***Neufchâteau**. La formulette est mal notée. A Longlier, les enfants crient : *tchèstrolē*, *cu d' pourcē ! bale d'avon-ne mau batue ! baye ta lîke* [« donne ta langue »], *dju tchîrē d'ssus !* Ceux de N. ripostent : *payîzan*, *paye a cu !*

Neuville (dép. de Vielsalm) : *pîpîre*, prononciation locale de *pépère* (cf. DL).

***Nives** : *choûvion* « écouvillon, souillon ». L'explication de *chovion* (?) par « goujon » est insoutenable.

Offagne : *ofagnî*.

Oster, w. *stêr* (dép. d'Odeigne) : *stêrlin*. Voir Bande.

Ottre (dép. de Bihain) : *cawē* (voir Bihain) ; — le blason *arêdjî* et le nom de ruisseau *l'Arêdje* y sont inconnus.

*Paliseul : *gurnouye* « grenouille ».

— Petit-han (dép. de Grandhan) : *aguësse* « pie ».

Petit-Thier : *bonbon* (la fête s'appelle *fiësse âs bonbons*) ;
cawē (voir Bihain).

Poix (dép. d'Arville) : *piëtri* « perdrix ».

Porcheresse : *gadot* « chevreau ».

*Poupehan : *daurnē* ne signifie pas épileptique ; c'est un dérivé de *daune*, étourdi, pris de vertige. — Ajouter *poupinot* ou *popinot*.

Redu : *tchitchou* [se dit à Libin, où on l'explique par *mougneû d' tchitches*, mangeurs de poires tapées].

*Remagne : *grévi* « vairon » (et non « *grévi*, marchand d'écrevisses » !). — De même à Sure (dép. de Nives).

*Rochehaut : *ritcholi*. Les enfants de Frahan crient : *ritcholi, panse de gad'lé !* (chevrier). Ceux de R. ripostent : *frôwinot, panse de gadot !* (chevreau). — *ritcholi*, forme dissimulée de *rotcholi*, hab. de *Rotchó*, Rochehaut.

Rogery (dép. de Bovigny) : *pîwitch* « vanneau huppé ».

Rossart (dép. d'Orgeo) : *poulain*.

Roumont (dép. de Flamierge) : *roûmonî*.

*Roy : « *frambôdjî* » [?] nous est inconnu, il faudrait tout au moins écrire *frambôjî*. On dit *lès liyons, lès rwayaumes* et [néol. fr.] « les roitelets » ; — à Grimbiémont, *lès grimbiémônîs*. Voir Lignières.

*Sainte-Marie (lez Neufchâteau) : *balç* (= « ballot ») ; et non « *baleaux* ».

*Sainte-Marie-sur-Semois : *sainte-marot* ; — à Fratin, *lès fratintots* et l'on ajoute souvent à *cô d' gayot* « à cou de taurillon » ; sur un vieux dicton, cf. BD, 6, 21. — Tout l'article, p. 68, est sujet à caution. Nous n'avons jamais entendu « *savarrats* » et l'explication donnée est tout aussi douteuse ; de même ce qui est dit de S.-Marie à Nochet, qu'on ne peut justifier par la présence de nombreuses haies de noisetiers, puisque *a-n-ochè* est la forme gaumaise du fr. « en Orcet ».

Sure (dép. de Nives) : *grèvi* « vairon ».

Tavigny : *soned d' transe di gayèt* « sonneur de glas de taureau ». — Dépendances. Bœur : *crapaud* ; Buret : *bèrwèti* « *brouettier ».

Tenneville. — Dépendances. Berguemme : *cwèrbâ* « corbeau » ; Laneuville-au-Bois : *mochon* « moineau » ; Râmont : *râmonî* ; Mochamps : *boû* « bœuf ».

Tony (dép. d'Amberloup) : *rayi* « taon ». Voir Engreux.

*Transinne. Les hab. de Les Baraques = *lès barakîs*.

*Vaux-lez-Rosières : *râwyé de Vâ*, peut-être à cause de leur prononciation. En tout cas, il n'y a pas de rime.

*Vielsalm : *manman* (comparer Anloy, Neuville) ; *sâmiot*. — Le parler *sâmiot*, caractérisé par les finales *-î*, *-û* (pour *-é*, *-eû*), est propre à Vielsalm, Bovigny, Petit-Thier.

*Villance : *pèle-panse* [se dit à Transinne].

Ville-du-Bois (dép. de Vielsalm) : *cawé*. Voir Bihain.

Vivy : *canlè* ou *canlèt* (= bavard?).

Wardin : *tchêsse di tchin* « tête de chien ».

Warre (dép. de Tohogne) : *wårkin*.

*Wibrin. La graphie *makrin* (sorcier) est inexacte. Le son final est *-ε* long (= liég. *-ê*, *-e l l u*). — Ajouter *wibronî*.

Il conviendrait de recueillir les calembours, tels que *ènn'aler so Some* (« aller sur Somme-Leuze ») = s'endormir [se dit à Borlon] ; — et aussi le « blason dialectal », les phrases plus ou moins cacophoniques qui, d'après les voisins, caractérisent le parler d'une localité : *qués kîs qu' dj'ans !* (Florenville) « quels cuillers [que] nous avons ! » ; *gn-avot on tchin qui porsîjot on ciâr su l' tiâr do tch'min d' fiâr*, se dit du parler de Hatrival, à Arville où l'on prononce *syêr*, *tyêr*, *fyêr* ; — à Houffalize, où « quatre et un » se dit comme en liégeois *quate èt onk*, on appelle les Bastognards des *catèoûk*, parce que chez eux *quate èt quate èt oûk* c'est la mitan d' *dîj-ût'*.

L'auteur admet dans sa liste une quinzaine de points namurois : Bohàn, Eprave (que nous avons conservés), Chairière, Falmagne, etc. On pourrait en ajouter d'autres, dont nous avons noté le blason dans le Luxembourg : Baillamont (*singlé*, sanglier), Lessive (*tchabot*, chabot), Naomé (*cadèt*), Somme-Leuze (*coucou*), etc. De même, au nord, des localités de la province de Liège : Fosse (*bo*, bouc), Wanne (*wihot* = ...?), etc. Mais ces notes critiques ne visent nullement à épuiser la matière.

Un dernier mot. Dans ce qui précède, on n'a pas cru devoir distinguer entre gentilés et sobriquets. D'ordinaire, le lecteur fera de lui-même la distinction, par exemple à Grupont : *grúponê* et *mouche à stron*. Au point de vue philologique, des dérivés comme *bandurlin*, *brôti*, *corbelot*, *halonê*, *nâdronê*, *wârkin*, etc., offrent un certain intérêt et méritent d'être signalés au même titre que le blason proprement dit.

Index des principaux mots

expliqués dans les six premiers articles.

- | | |
|--|---|
| -bach, -bay, -boy (- <i>bwè</i>), 197. | <i>hahouyè</i> , 193. |
| <i>bèrbijot</i> , <i>bèrbuhot</i> , etc., 174. | <i>hâké</i> , 179. |
| <i>bokèt</i> , 177. | <i>hatré</i> , 177. |
| <i>bosquèt</i> , <i>boch'lèt</i> , etc., 173. | Heigne, 191. |
| <i>clape</i> , 180. | <i>hotchê</i> , <i>hotch'lon</i> , 194. |
| <i>clipèt</i> , 179. | <i>hougne</i> , <i>hogne</i> , etc., 190. |
| <i>condjîre</i> , <i>consîre</i> , 192. | <i>hougnète</i> , <i>hougn'té</i> , - <i>ter</i> , 194-7. |
| <i>cwérelè</i> , 187. | <i>hougnê</i> , 194. |
| <i>dânote</i> , <i>dénote</i> , 180. | <i>houye</i> , 193. |
| <i>ègnète</i> , 191, 197. | <i>hoûzé</i> , 193 n. |
| <i>èhougnê</i> , 194. | Hoyoux, 181. |
| foirole, 178. | <i>kék(i)ouê</i> , 179. |
| <i>fônèt</i> , 176. | <i>lègn'rê</i> , <i>lign'roué</i> , etc., 176. |
| <i>gâmète</i> , <i>guémète</i> , 178. | <i>linèt</i> , - <i>ète</i> , <i>linot</i> , 175. |
| <i>gougnète</i> , 197. | <i>lôgnète</i> , 197. |
| <i>hagnin</i> , 189. | <i>lopète</i> , 179. |

Lutrebois, 197.	<i>rahoûzer</i> , 193 n.
<i>magnin</i> , 188.	<i>rayèle</i> , <i>rayîre</i> , 187.
<i>mouré</i> , 175.	<i>rin</i> [« rang »], 196 n.
<i>murèt</i> , 177.	<i>sovèrdia</i> , <i>sòvèrdia</i> , 175.
<i>norèt</i> , 177.	<i>tchèrdonèt</i> , 175.
-oie [<i>ôye</i>] (suffixe), 182.	<i>wandion</i> , 175, 178.
<i>ôriliète</i> , 177.	<i>wangnin</i> , 189.
<i>ouyète</i> , 197.	<i>wèrk</i> , 180.
<i>pârdone</i> , <i>pâdrone</i> , 180.	<i>wihion</i> , 179.
<i>rahougnî</i> , - <i>gn'ter</i> , 194.	<i>windé</i> , 179.
<i>ra(h)ouyè</i> , 193.	

Table des matières.

	Page
1. Diminutifs du type fr. <i>linot</i> et du type w. <i>wandion</i>	173
2. Anthroponymes wallons en -oie [<i>ôye</i>]	182
3. w. <i>cuvérele</i> et <i>rayèle</i>	187
4. liégeois archaïques <i>magnin</i> , <i>hagnin</i> , <i>wangnin</i>	188
5. w. <i>hougne</i> et ses dérivés	190
6. Le toponyme germ. <i>bach</i> = fr. w. <i>bois</i> (!).	197
7. Notes sur le blason populaire luxembourgeois.	199

P. 200, l. 10, ajouter ce qui suit :

Dans le département des Ardennes, *capère*, *camère* désignent un « homme belge », une « femme belge », d'après N. GOFFART, *Glossaire du Mouzonnais* (Revue de Champagne et de Brie, 1895-1900). — Littéralement, *capère*, *camère* = compère, commère.